

17 Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2014-2015 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2013-2014, 5 % ne sont plus inscrits dans l'enseignement obligatoire en 2014-2015. Ce taux de sortie prématurée était de 7 % en 2006.

Les taux de sorties prématurées sont plus élevés pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire. Néanmoins, ces taux de sortie diminuent systématiquement depuis 2006.

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en vue d'approcher le phénomène d'« abandon scolaire précoce »¹.

Le taux de sorties prématurées concerne les élèves qui quittent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice entre deux années scolaires. Il s'agit, plus précisément, des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base données).

On s'intéresse dans cet indicateur aux sorties prématurées des élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année ; années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année). On ne prend en compte que les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2014-2015. Car, à partir de quinze ans, l'âge attendu en fin d'une troisième année, le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

Afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone² de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2014-2015, selon la région de domicile (fig. 17.1)

Les taux de sortie pour l'ensemble de 2006 à 2014 passent de 7 % à 5 % et présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011. Si la Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 4,6 %), la Région de Bruxelles-Capitale montre une forte diminution quasi constante du taux de sortie mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux de 6,5 % en 2014, toujours supérieur à la moyenne des dix zones.

Taux de sortie par zone de domicile en 2014-2015 (fig. 17.2)

Le taux de sortie varie fortement selon la zone de domicile des élèves. Il varie de 4,1 % en Brabant wallon à 6,5 % en Région Bruxelles-Capitale.

En Wallonie, ce sont les zones plus industrielles qui ont les taux de sortie prématurée les plus élevés : Charleroi-Hainaut sud (5,4 %), Mons-Centre (5,2 %), Liège (5,1 %) et Hainaut occidental (4,4 %)

Répartition par groupe d'âge des 7 989 élèves sortis en 2014-2015 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014 (fig. 17.3)

« La porte de sortie » la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec des taux de sortie proche de 14 %. Parmi les 1 760 élèves sortis de la troisième année de l'enseignement professionnel, 984 sont âgés de dix huit à vingt-deux ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire.

La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (autour de 3 %).

L'âge théorique en sixième secondaire étant l'année civile durant laquelle l'élève atteint ses dix-huit ans, les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 73 % (5 796 élèves) de l'ensemble des sortis en 2014-2015.

Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sortie de 2006 à 2014 diminuent constamment dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée.

Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de quinze à dix-sept ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Des taux encore très élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans (12,5 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (9,2 %).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard³ ainsi qu'un pourcentage de garçons⁴ plus importants.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

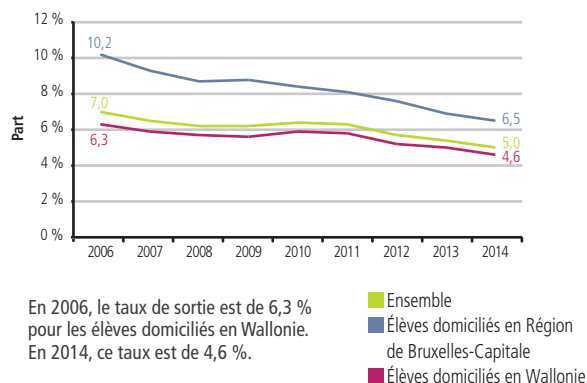
2 Les zones prises en compte sont les bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) ; anciennement « zones d'enseignement ». À l'origine, l'affectation des communes à une zone déterminée correspondait à la liste reprise dans Arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993. À partir de septembre 2015, quelques communes ont été réaffectées d'une zone d'enseignement, maintenant appelée bassin EFE, à une autre. Les dénominations des zones ont été revues (cf. Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (...) sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II).

Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la publication *Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2011-2012)* <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg15>

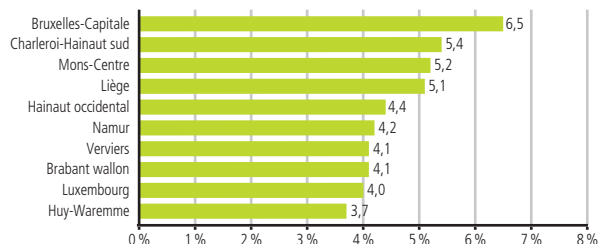
3 Voir l'indicateur 10 (*Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*)

4 Voir l'indicateur 4 (*Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire*)

17.1 Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2014-2015, selon la région de domicile

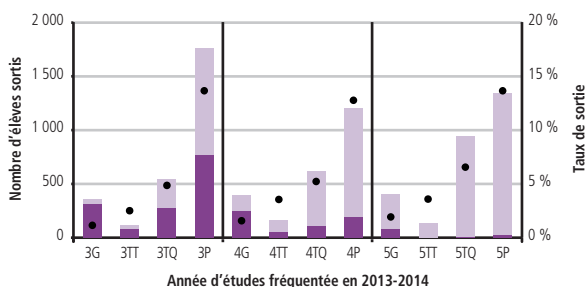


17.2 Taux de sortie par zone de domicile en 2014-2015



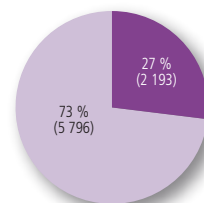
En 2014, 6,5 % des élèves bruxellois inscrits en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante.

17.3 Répartition par groupe d'âge des 7 989 élèves sortis en 2014-2015 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2013-2014



Répartition des élèves sortis selon l'âge

■ Élèves sortis de 18 à 22 ans
 ■ Élèves sortis de 15 à 17 ans
 ● Taux de sortie de l'ensemble des élèves



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 760 élèves étaient inscrits en troisième année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 13,6 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2013-2014.

17.4 Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie					Variation du taux de sortie
		2006	2009	2012	2013	2014	entre 2006 et 2014
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	4,2 %	-28 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	5,8 %	-29 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	1,9 %	-41 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	12,5 %	-30 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	-30 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	9,2 %	-27 %
Ensemble des élèves		7,0 %	6,2 %	5,7 %	5,4 %	5,0 %	-29 %

Le taux de sortie des filles est de 5,8 % en 2006 et de 4,2 % en 2014 soit une diminution, par rapport à 2006, de 28 %.